



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte

Question écrite n° 52294

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le fonctionnement de la carte Vitale. Cette carte, unique pour une même famille si l'un des conjoints ne travaille pas ou pour les retraités, doit être présentée aussi bien chez le médecin qu'à la pharmacie. Pour de banales raisons pratiques, la carte ne peut être utilisée en deux endroits différents par deux membres d'une même famille. Il en est de même pour les couples en instance de divorce qui ne peuvent pas nécessairement disposer de cette carte au moment où ils le souhaiteraient. Il lui paraît donc essentiel que la carte Vitale soit attribuée à chaque membre adulte d'une même famille. C'est pourquoi il demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet et quelles solutions il pense mettre en oeuvre pour pallier ces difficultés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Guillet](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (8<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52294

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2000, page 5880